



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IGEDD

INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2023 / 2024



MTECT/IGEDD

Tour Séquoïa
92055 La Défense Cedex

Rédaction : IGEDD/ESPD – Marianne Leblanc Laugier

Réalisation : IGEDD/SG/BC – Claire RÉMY



Programme d'activité 2023-2024 de l'IGEDD

L'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) contribue à la conception, au suivi de la mise en œuvre et à l'évaluation, à toutes les échelles géographiques, des politiques publiques relevant de la responsabilité des ministres compétents dans les domaines de l'environnement, du climat, du développement durable, de la transition écologique, du logement, de l'urbanisme, de la politique de la ville, de l'aménagement du territoire, du paysage, de la construction, de l'énergie, des transports et des mobilités, des risques naturels et technologiques et de la mer.

Dans ce cadre, l'IGEDD effectue des missions d'expertise, d'aide à la décision et de conseil aux ministres, ainsi que des missions d'appui ou de représentation. Elle assure également des missions d'inspection, d'audit et de contrôle portant sur la régularité, l'efficacité et la performance des services centraux et déconcentrés de l'État et des opérateurs publics placés sous la tutelle du pôle ministériel et contribue à l'orientation, au suivi personnalisé et à la valorisation des compétences des personnels ministériels d'encadrement supérieur.

L'IGEDD contribue également au débat et à la progression et à la diffusion des connaissances sur les grands enjeux du moment, notamment dans des démarches de prospective.

L'activité de l'IGEDD développée dans les pages qui suivent porte avant tout sur les missions de conseil, d'appui, d'expertise, d'évaluation, d'audit et d'inspection menées, qui mobilisent l'essentiel de sa force de travail annuelle. Les autres missions, relatives notamment à l'exercice de l'autorité environnementale et au suivi des cadres supérieurs du pôle ministériel, nourrissent et se nourrissent des travaux développés ci-après.



Une activité emblématique des enjeux de la planification écologique et du développement soutenable des territoires

L'activité de l'IGEDD s'exerce au bénéfice des politiques publiques portées par le pôle ministériel et des objectifs pluriannuels du Gouvernement en matière de planification écologique.

La planification écologique vise à se donner les moyens d'atteindre les grands objectifs de la France en matière de baisse des émissions de gaz à effet de serre (- 55 % d'émissions en 2030), d'adaptation au changement climatique, de restauration de la biodiversité, de préservation et de gestion durable des ressources (division par deux du rythme d'artificialisation en 2030), de réduction des pollutions, et de neutralité carbone en 2050, en répondant aux enjeux d'emploi, de bien-être, de solidarité et de compétitivité internationale.

Pour atteindre ces objectifs de planification, vingt-deux chantiers thématiques ont été engagés par la Première ministre et confiés en pilotage au secrétariat général à la planification écologique (SGPE). Ils sont regroupés en six thématiques : se loger, se nourrir, se déplacer, produire, consommer, préserver les écosystèmes. Sept chantiers transversaux complètent ce cadrage : les financements, la planification territoriale et la différenciation territoriale de la transition, la transition des filières avec la gestion des emplois, de la formation et des compétences, la structuration et l'ouverture des données environnementales, les services publics exemplaires, la transition juste associant des mesures d'accompagnement, et la sobriété.

Le programme d'activité de l'IGEDD intègre la plupart de ces objectifs qui s'inscrivent plus largement dans un contexte européen et international. Cette dimension est plus particulièrement prise en compte par un recours accentué au parangonnage et à l'analyse du cadre juridique européen et international indissociable du droit national.

Un programme d'activité élaboré dans le dialogue, pour 2023 et 2024

Le présent programme résulte du dialogue établi avec les cabinets ministériels et les directions d'administration centrale.

Ce programme n'a pas l'ambition d'être exhaustif ni fermé. Il a vocation à être ajusté en dynamique, au fur et à mesure des besoins et des commandes ministérielles ou interministérielles, pour une mise en œuvre au cours des exercices 2023 et 2024.

Pour accomplir ces missions, l'IGEDD dispose d'un capital de connaissances tiré des missions menées les années précédentes, de l'expertise de ses membres et des analyses produites collectivement dans les sections, en missions d'inspection générale territoriales (MIGT) ou par les collèges thématiques.



Une vision transversale de l'activité de l'IGEDD

Le portage des politiques publiques du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, et de celles du ministère de la transition énergétique, est principalement bâti sur des logiques sectorielles : énergie, environnement, transports, logement. Chaque domaine mobilise une expertise relative aux cadrages législatifs et réglementaires nécessaires ou à l'organisation, l'évolution et la répartition du rôle des acteurs concernés.

Or, la mise en œuvre de ces politiques sectorielles, comme leur application au cœur des territoires, offre des opportunités de synergie, de convergences mais aussi des antagonismes qu'il est utile de surmonter.

Ainsi, tout comme l'organisation du pôle ministériel doit trouver à renforcer l'articulation de ces différentes politiques sectorielles entre elles au niveau des services centraux et déconcentrés sans ignorer la dimension interministérielle et à développer le partenariat avec les collectivités locales qui ont de puissantes compétences dans ces domaines, l'IGEDD porte attention à orienter autant que possible le cadrage des missions qu'elle reçoit dans une approche transversale.

De même, l'IGEDD doit veiller à l'adaptation des politiques aux contextes territoriaux, dans le cadre des déclinaisons offertes par l'expérimentation d'une part, et la différenciation d'autre part.

Le programme d'activité est organisé de façon transversale, structuré en quatre chapitres :

1. Planification écologique, transitions énergétique et d'usages, développement soutenable des territoires
2. Préservation des milieux et des ressources naturels et dimension environnementale des projets
3. Risques et résilience dans les modèles de développement
4. Efficacité et efficacité de l'action publique

Une actualisation en forme de ré-interrogation des orientations générales prises par l'activité est prévue à échéance régulière. Elle permet également d'organiser les concours en matière de valorisation des rapports, d'appui au traitement des données, de coopération territoriale ou d'apport de références internationales.



CHAPITRE 1 - Planification écologique, transitions énergétique et d'usages, développement soutenable des territoires

La planification écologique est un enjeu majeur pour les services du pôle ministériel. Plusieurs stratégies nationales servent cet objectif et leur déclinaison territoriale est prépondérante. Les missions de l'IGEDD portent sur les conditions de leur mise en œuvre, les améliorations à leur apporter.

La transition énergétique représente un des axes principaux de la transition écologique dans le contexte actuel. Ces transitions dépendent étroitement de l'évolution des usages, ce qui impose d'intégrer les enjeux sociaux et sociétaux, ainsi que le renouvellement des modèles économiques, en intégrant la sobriété.

Un regard particulier est accordé à l'adaptation au changement climatique et à l'articulation des réponses et des projets aux différentes échelles territoriales, du local à l'international et du rural à l'urbain, ainsi qu'aux caractéristiques qui les différencient dans un objectif de soutenabilité.

Transition énergétique

Ainsi, l'IGEDD participera à l'élaboration de la politique climatique de la France ainsi qu'à son évaluation en contribuant à la mise en œuvre des objectifs et à l'identification des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, en étant force de propositions sur le nouveau plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) en vue de la future loi relative à la stratégie française énergie climat (SFEC) attendue fin 2023.

La déclinaison de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) de la France s'inscrit dans cette perspective. Elle s'exprime à travers diverses missions comme par exemple l'identification du potentiel de la biomasse au développement des énergies renouvelables (ENR), l'appui à la définition des futures modalités du nouveau système communautaire d'échange de quotas d'émission (ETS) applicable aux secteurs du bâtiment tertiaire et des transports, la diminution des impacts environnementaux de l'agriculture et le développement d'une agriculture durable, ou les perspectives de développement des carburants bioliquides en métropole et dans les zones non interconnectées. L'IGEDD apportera aussi son aide à l'établissement d'une cartographie des compétences critiques en matière de transition écologique et énergétique faisant défaut dans les 5 à 10 ans au sein des opérateurs sous tutelle du pôle ministériel.

Dans le cadre du développement du nouveau mix énergétique, l'IGEDD apportera son expertise pour faciliter l'atteinte des objectifs de déploiement des énergies renouvelables (ENR) et améliorer leurs conditions de développement et l'évolution de la fiscalité si nécessaire : elle sera force de propositions pour simplifier davantage encore les cadres juridiques à leur développement, notamment s'agissant des procédures de raccordement pour l'éolien en mer, ou pour faciliter le développement du petit photovoltaïque pour les primo-accédants. Sur les enjeux de développement de l'éolien en mer, l'IGEDD pourrait - en lien avec les autres inspections (IGAM, IGESR et CGA) - aider à identifier les compétences pour faciliter la réalisation des études



d'impact environnemental en amont. La mission de médiation dans le domaine de la « petite hydraulique » expérimentée en région Occitanie sera poursuivie en accompagnement de l'élaboration d'une doctrine en lien avec le nouveau médiateur des énergies renouvelables (loi APER).

S'agissant de l'évolution du système énergétique actuel, l'IGEDD pourrait apporter son appui à la refonte du « market design » du système électrique. La crise européenne énergétique actuelle a démontré l'importance de disposer d'une politique de sécurité d'approvisionnement solide pour renforcer notre souveraineté. Dans ce contexte, l'IGEDD effectuera un retour d'expérience en matière de gestion des crises dans le domaine des carburants de l'automne 2022 et de mars 2023 et continuera d'apporter son appui sur le projet de terminal méthanier au Havre. L'importance du changement climatique conduira l'inspection générale à poursuivre également ses analyses en matière de soutien à l'étiage des concessions hydrauliques sur les bassins Rhône et Méditerranée.

Les enjeux de résilience des réseaux devraient également faire l'objet de missions de médiation sur les concessions de distribution publique de gaz en Corse et d'un audit sur la résilience du réseau électrique.

Les enjeux du nucléaire seront abordés par des missions portant sur l'évolution des missions et moyens des autorités de contrôle (ASN/ IRSN), les projets de technologies SMR en 2024, la mise en œuvre du projet CIGEO et le devenir de l'ANDRA en 2024.

Décarbonation des transports

La décarbonation du secteur des transports ou de l'industrie productrice des véhicules et des infrastructures représente également une part importante du programme de commandes pour 2023 (logistique urbaine, filières ferroviaires et fluviales, aérien). Dans la suite des nombreux travaux déjà conduits par l'IGEDD dans une logique d'analyse en cycle de vie ou « empreinte carbone complète », complétée par les bilans de ressources comme les terres rares, et avec la préoccupation de la conversion d'un secteur industriel productif important en terme d'emploi et d'économie en France et en Europe, l'IGEDD approfondira les nombreuses facettes de cette transition. Elle poursuivra également ses travaux sur les modalités d'organisation des systèmes et des offres de mobilité permettant une meilleure sobriété d'usage.

D'autres missions devraient porter sur le modèle économique de l'autopartage de véhicules électriques, sur les mobilités actives, sur les offres de mobilité en zones peu denses.

La décarbonation des véhicules sera également abordée à travers la poursuite des audits des mesures financées dans le cadre du plan France relance, notamment le bonus écologique et les projets relatifs à l'hydrogène décarboné dans la mesure où ceux-ci seraient lancés.

L'IGEDD devrait évaluer également l'atteinte des objectifs de l'Etat en matière d'achats de véhicules collectifs de transport propres dans le cadre de la mise en place des ZFE.

Filières industrielles

L'IGEDD, en collaboration avec le CGE ou France Stratégie, continuera à travailler à l'occasion des missions qui lui seront confiées sur les enjeux d'innovation et de reconversion des filières industrielles automobiles, ferroviaires, navales et aéronautiques françaises.



Ingénierie financière

A la demande du CGDD, l'IGEDD assurera l'évaluation des OAT (obligations assimilables du Trésor) vertes dans le secteur des transports.

Logement et habitat

Dans le champ des politiques du logement, l'IGEDD participera aux travaux 2023 du conseil des prélèvements obligatoires relatifs à la fiscalité du logement avec notamment une contribution au rapport relatif au ciblage des dépenses fiscales en faveur de la transition écologique du parc immobilier. Des missions relatives au lien « emploi – logement » dans le secteur du logement locatif social, à la transformation de bureaux en logements et à l'offre de logement pour les agents publics pourront être envisagées si nécessaire.

La rénovation énergétique des copropriétés pourra être traitée à travers diverses missions portant sur la mise en œuvre des objectifs de rénovation des logements privés fixés par la loi climat et résilience, le parangonnage sur les outils utilisés dans les autres pays européens pour faciliter la rénovation du parc privé.

Urbanisme, foncier et paysages

La localisation des activités en lien avec les enjeux d'urbanisme et de sobriété énergétique, sur la lancée des années précédentes, continue à faire l'objet de nouvelles missions. Les problématiques d'implantation de zones commerciales en lien avec la revitalisation des centres-villes ou d'aménagement commercial (évaluation de l'articulation des documents de planification et des modalités de régulation, impact du e-commerce sur les zones commerciales, rénovation des bâtiments, mutations des parkings, mixité fonctionnelle) illustrent particulièrement cette dimension.

Les questions relatives à la sobriété foncière telles que l'articulation des outils de planification ou de cartographie des documents d'urbanisme, l'enjeu de normalisation pour faciliter les remontées d'information sur le foncier disponible, un appui à la mobilisation pour le foncier industriel s'inscrivent dans le moyen terme.

L'IGEDD propose de travailler en complément de ces missions, sur l'évolution des politiques foncières et la prise en compte de la différenciation territoriale : la valeur du foncier bâti et non bâti en lien avec les évolutions sociétales (télétravail, impact / nuisance, etc.) et les aménités rurales (valeur des espaces naturels, contreparties).

Soutenabilité de la transition

Le caractère soutenable pour les ménages et les personnes les plus exposées aux transitions énergétiques est sensible. Il devrait faire l'objet d'une évaluation de l'appropriation des nouveaux usages de mobilité, de la mobilité résidentielle des personnes sans domicile et d'une contribution à la lutte contre l'habitat indigne ou encore de l'étude des dispositions en matière d'intermédiation locative au bénéfice des femmes victimes de violence. Enfin, des propositions de financement des « restes à charge » dans les copropriétés dégradées font partie des thématiques de soutenabilité financière des ménages les plus exposés.



Les enjeux de sobriété et de protection des consommateurs vulnérables continueront de faire l'objet d'une attention prioritaire dans le prolongement des missions d'appui et d'évaluation des boucliers tarifaires conduites pour le Gouvernement.

D'une manière générale, l'IGEDD a la volonté d'accentuer la prise en compte de la différenciation territoriale dans son programme d'activité en lien avec la localisation des aménités (logements, emplois, commerces etc.), la sobriété foncière.

Territorialisation de la planification

Plusieurs missions portent sur des aspects exploratoires ou expérimentaux. Il en est ainsi de la réponse territorialisée aux besoins croissants d'hébergement de populations à la rue, migrantes ou non, de la mise en place d'un SIAO unique en Ile-de-France si besoin, et de missions qui pourront être envisagées sur les premières Autorités organisatrices de l'habitat (AOH) dans le cadre des réflexions sur la décentralisation et sur la connaissance des impacts territoriaux du télétravail (logement, mobilités, fonctions et usages des différents types de territoires).

Par capitalisation sur les missions réalisées ces dernières années, les avis des missions régionales d'autorité environnementale (MRAe), et les travaux conduits sur des projets locaux en matière de mobilité, l'IGEDD dispose également d'éléments d'éclairage sur les conditions de mise en œuvre des politiques de transition écologique sur des territoires spécifiques.

Des travaux devraient être poursuivis notamment sur les territoires ultra-marins, littoraux, transfrontaliers, ruraux ou de montagne. Concernant les territoires ultra-marins, plusieurs missions concernent la révision des zonages de la politique de la ville, l'évaluation du Plan logement outre-mer 2019-2022 (PLOM2) et la préparation du prochain Plan.

Par ailleurs, le programme prévoit plusieurs missions liées aux conditions de mise en œuvre du Zéro Artificialisation Net (ZAN), l'étude des trajectoires et des conditions de mise en œuvre de l'objectif, sa déclinaison successive dans les SRADDET, les SCOT puis les PLUi.

Prospective

Une mission de prospective est engagée, dans une approche territoriale. Elle vise à mieux éclairer l'action publique dans les territoires dans le cadre des transitions écologiques et énergétiques, en cherchant à réduire les risques d'insuffisance de prise en compte du long terme, d'insuffisance de différenciation territoriale, le risque d'incohérence dans l'application conjuguée de politiques sectorielles et le risque d'incompatibilité entre les exigences environnementales et celles de la qualité de vie et de la compétitivité économique. À partir d'un diagnostic et de la définition de visions contrastées des avenir possibles, elle doit s'appuyer sur des analyses territoriales en dialogue entre cas locaux et synthèses par typologies. Elle devrait porter sur deux ans et s'effectuer en partenariat avec d'autres organismes, dont l'Ademe.

La pratique du télétravail, au-delà de la période de crise sanitaire qui l'a révélée, comporte des impacts sociaux et territoriaux complexes en termes de logement, de mobilités, d'emplois et d'usages, différenciés selon les territoires. Une mission à visée prospective, appuyée sur l'analyse de données statistiques, est proposée par l'IGEDD, à conduire en partenariat ouvert incluant notamment l'Ademe et France stratégie.



Par ailleurs, l'anticipation de la vision du devenir des infrastructures du système énergétique à long terme devrait être abordée selon deux axes : le devenir des infrastructures gazières à l'horizon de 2050 compte tenu de l'engagement politique de sortie progressive des énergies fossiles ; le devenir des infrastructures pétrolières au même horizon temporel avec le développement de nouveaux types de carburants alternatifs ; enfin, un état des lieux des technologies disponibles pour le captage et le stockage de CO₂ à l'horizon 2030 et 2050 et la décarbonation des secteurs industriels les plus émetteurs ainsi qu'une étude consacré au rôle des sols et des puits naturels dans le captage et stockage du carbone seront réalisés.

Les travaux de prospective des mobilités, qui ont été marqués par la production avec France Stratégie en 2022 d'une prospective à échéance 2040-2060 dominée par les objectifs, ont servi de base pour les orientations proposées par le Conseil d'orientation des infrastructures pour un scénario de planification écologique dans ce domaine. Il y aura lieu, une fois les décisions gouvernementales arrêtées et traduites dans des planifications opérationnelles, de compléter ces approches prospectives réalisées en période de crise COVID par des travaux sur les évolutions des pratiques de mobilités, du télétravail, les localisations d'emploi, de logement et de services, pour préparer les révisions quinquennales ultérieures de ces programmations.

Modèles de développement économique et d'aménagement

Les modèles économiques de développement et d'aménagement font l'objet de quelques missions à forte portée méthodologique. C'est le cas par exemple, d'une mission relative à l'exercice de prospective sur l'aménagement et l'objectif ZAN : pourquoi, comment et à quelles conditions économiques globales ?

Une étude à caractère prospectif visant à analyser la valeur ajoutée et la difficulté d'un chantier de simplification du droit des sols (vers une éventuelle autorisation unique) est prévue. C'est le cas également d'une mission relative aux dispositifs de lutte contre la spéculation foncière (évoquée en CNR) dans la continuité de différents rapports (Figeat, Goldberg, Peyvel, Lagleize, Rebsamen).

Sont également en cours la révision des méthodes d'appréciation de la valeur du temps dans l'évaluation socio-économique des projets de transports. Les travaux sur les méthodes d'évaluation des programmations d'infrastructures de transports seront poursuivis dans la dynamique ouverte par le rapport sur l'évaluation de l'empreinte carbone des infrastructures. Il s'agit d'améliorer, avec le SGPE, le SGPI (dont l'IGEDD sera notamment chargée de l'évaluation triennale des procédures et méthodes), le CGDD, la DGEC, la DG Trésor et la DGITM et l'appui des compétences académiques requises, les méthodologies adaptées aux exercices de planification écologique, comme l'a demandé le Conseil d'orientation des infrastructures.



CHAPITRE 2 - Préservation des milieux et des ressources naturels et dimension environnementale des projets

La préservation de la nature fait l'objet de missions d'évaluation des moyens dédiés à sa protection et sa restauration éventuelle, mais également à sa prise en compte dans les projets d'aménagement, d'infrastructures de transport ou d'énergie. C'est une condition de leur faisabilité et de leur appropriation par les usagers et les riverains, une composante à part entière de l'analyse de faisabilité des projets pour les services et les opérateurs.

Protection des paysages et des espaces remarquables

La protection des paysages et des espaces naturels remarquables fait l'objet de missions régulières d'inspection générale. A ce titre, les missions menées au titre de l'inspection des sites et paysages dans le cadre de la convention entre l'IGEDD et la DGALN du 14 décembre 2015 constituent une activité permanente. Une mission supplémentaire est prévue pour évaluer l'impact des pressions qui pèsent sur les sites classés.

Préservation des écosystèmes

La préservation des écosystèmes et des ressources naturelles terrestres (eau, forêt, sols, biodiversité) fait l'objet de nombreuses missions.

S'agissant des forêts, une mission est prévue sur l'évaluation des modalités de financement des paiements pour services environnementaux, leur impact en termes de préservation des écosystèmes forestiers et de stockage du carbone (article 52 de la loi n° 2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique).

S'agissant de la ressource en eau et des sols, plusieurs missions devraient porter sur l'atteinte des objectifs de la directive dite "nitrates", la protection des aires de captage contre l'usage de phytosanitaires et face à la détection de nouveaux métabolites ou encore la pollution par les microplastiques d'origine textile.

Déclinaison territoriale

La déclinaison territoriale des enjeux de préservation des milieux naturels et de leurs ressources s'exprime sur des territoires confrontés à des problématiques spécifiques. Il en est ainsi de la mission de médiation auprès des acteurs du bassin versant du Tescou ou de la mission d'étude pour la mise en place d'un contingentement de la pêche à la légine dans les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).



Protection des espèces

S'agissant de la protection des espèces et des pratiques vertueuses des filières, une mission devrait porter sur la lutte contre l'importation illégale de produits carnés et la lutte contre le trafic d'espèces protégées.

Dans ce domaine, il est également prévu une mission de parangonnage sur les politiques publiques relatives au loup et à l'ours brun.

Pollutions de l'air et de l'eau

Une mission de préparation de la prochaine session de négociation sur le Traité « plastiques », qui se tiendra fin mai 2023 à Paris, est prévue afin d'identifier les positions des principaux pays, les enjeux qui les sous-tendent, et de favoriser le bon aboutissement des discussions.

Face aux contentieux européens en matière de qualité de l'air, l'IGEDD procédera à une mission d'audit sur le sujet au cours du deuxième semestre 2023.

Océan et mer

Le collège mer, fluvial et littoral qui a produit un important travail de synthèse sur l'adaptation des ports aux changements climatiques, poursuivra notamment les travaux et productions concernant les ports du futur. Une mission en cours concernant la recherche océanographique nécessitera certainement des approfondissements.

Économie circulaire

La mission d'appui pour cadrer l'expérimentation prévue par l'article 21 de la loi climat et résilience dite « Oui Pub » sera poursuivie. Cette étude a pour objectif d'évaluer l'impact environnemental de la mesure d'interdiction de distribution à domicile d'imprimés à visée commerciale non adressés sur la production et le traitement des déchets de papiers, ses conséquences sur l'emploi sur les secteurs d'activités concernés, sur les comportements des consommateurs ainsi que les éventuelles difficultés de mise en œuvre.

Labels environnementaux

L'IGEDD procédera à une évaluation des labels environnementaux soutenus par le ministère de la transition écologique afin de lutter contre le Greenwashing.

Usage de nouvelles technologies

L'IGEDD a également engagé une mission relative à l'usage des techniques satellitaires au bénéfice d'inventaires des plans d'eau sur l'ensemble du territoire national.



CHAPITRE 3 - Risques et résilience dans les modèles de développement

Changement climatique, risques naturels et technologiques mais aussi risques liés à l'évolution des usages font l'objet de missions de retour d'expérience ou d'études préventives. Des facteurs sociaux ou économiques sont mis en évidence et certaines comparaisons internationales sont utilement recherchées.

Adaptation au changement climatique

En matière d'adaptation au changement climatique, à la suite de la mission de parangonnage dont les recommandations ont été largement suivies, l'IGEDD est associée aux travaux du comité national d'adaptation mis en place par le Ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires pour définir un nouveau cadre d'action et au comité national du trait de côte avec une mission relative au financement de la recomposition spatiale des territoires littoraux soumis au recul du trait de côte.

Sécheresse et inondations

Suites aux séries d'événements exceptionnels de l'année 2022, aux travaux ayant contribué à l'élaboration du « Plan eau », plusieurs missions devraient être encore dédiées à la capitalisation des enseignements en matière de sécheresse mais aussi d'inondations avec notamment la caractérisation et la prise en compte des victimes, et de manière générale à l'évaluation des dommages causés par ces intempéries.

Dans ce contexte, une mission est engagée sur la facilitation du recours aux eaux non conventionnelles (REUT). Parallèlement, des missions d'appui seront apportées aux préfets en responsabilité de bassins pour des études d'hydrologie, milieux, usages et climat (HMUC).

Incendies

Il devrait être également étudié les risques naturels ou technologiques de sites Seveso (inondation ou incendie), ou encore les suites apportées au rapport CGE/CGEDD sur la gestion des risques liés à la présence d'ammonitrates dans les ports maritimes et fluviaux.

Une boîte à outils des financements disponibles pour les collectivités pour la prévention des risques, hors fond Barnier, devrait être étudiée.

Anticipation des risques

L'anticipation des risques fait l'objet d'un programme soutenu de missions en lien avec l'adaptation des territoires. C'est le cas d'une problématique relative à l'adaptation du territoire de la Camargue aux effets du changement climatique.

La mise en sécurité d'installations continue, comme les années précédentes, à faire l'objet d'études comme celles qui sont prévues sur la



sécurité électrique des élevages mais aussi la réduction de l'accidentologie dans les installations de traitement de déchets.

L'IGEDD organisera à la fin de l'année 2023 un séminaire transversal sur la robustesse et la résilience des systèmes de transport et de leurs infrastructures aux aléas naturels et aux risques climatiques. Il s'agira de faire le point des démarches en cours, d'approfondir de façon multimodale la contribution des services de mobilité et de transports de marchandises à la résilience des territoires, et notamment des plus exposés (montagne, littoral, outre-mer).



CHAPITRE 4 - Efficacité et efficacité de l'action publique

L'IGEDD est très sollicitée pour veiller à l'amélioration de l'action publique (État et collectivités territoriales), à l'efficacité et l'efficience des services du pôle ministériel dans un cadre interministériel renforcé et à celles des opérateurs sous tutelle. Près de 60% de son activité traite de l'évaluation de la performance des moyens réunis pour la mise en œuvre des politiques publiques ministérielles : organisations et instruments au service de politiques sectorielles et de politiques régaliennes souvent partagées avec les collectivités territoriales.

La mise en œuvre des politiques publiques relevant du pôle ministériel mobilise une grande diversité d'acteurs publics, au sein de la sphère Etat, en lien avec d'autres ministères, et avec les collectivités locales.

Expérimentation et différenciation territoriale

La mise en œuvre des politiques sectorielles du pôle ministériel est confrontée à certaines spécificités territoriales qui ont conduit à permettre leur adaptation par voie législative, qu'il s'agisse d'expérimentations particulières, développées de manière très inégale suivant les régions et les domaines d'intervention, ou d'application du principe de différenciation consacré par la loi 3DS.

A cet effet, une mission est prévue pour recenser et établir un premier bilan des expérimentations conduites dans le champ des politiques sectorielles du pôle ministériel, en tirer les enseignements et analyser les conditions favorables à la mise en œuvre d'un recours plus large à une application différenciée des territoires.

Audit et conseils aux services

En tant que service d'inspection, une partie des activités de l'IGEDD porte sur l'action des services du pôle ministériel: audits-conseil auprès des établissements publics sous tutelle du pôle ministériel, audits de mesures cibles et de mesures jalons du plan national de relance et de résilience (PNRR), audits ciblés en fonction de la cartographie des risques du pôle ministériel, évaluation de l'action interministérielle et de l'organisation de l'administration de l'État en départements, et enquêtes administratives ou inspections de services en fonction des alertes.

2023, sont prévus au titre de la programmation du Comité ministériel d'audit interne (CMAI) six audits PNRR cibles, cinq audits PNRR jalons, ainsi que quatre audits correspondant à des risques inscrits dans la cartographie des risques du pôle ministériel.

L'IGEDD participe au comité de pilotage inter-inspections des directions départementales interministérielles (DDI), dont la programmation pour 2023 prévoit notamment une mission inter-inspections d'évaluation des Secrétariats généraux communs départementaux et plusieurs missions d'évaluation de l'action interministérielle départementale (Var, Ardennes, Réunion, Savoie).



Des missions d'écoute externe des partenaires de directions régionales de l'environnement, l'aménagement et le logement (DREAL), réalisées à leur demande sont prévues régulièrement, en vue de leur apporter des éléments d'appréciation utiles pour le pilotage des politiques sectorielles en région.

Le programme comporte également, un grand nombre de missions qui ont pour point commun d'analyser les dispositifs et conditions de mise en œuvre, sur des dimensions sectorielles ciblées (hors audits). Ces missions portent sur la gouvernance, les dispositifs réglementaires et les outils financiers, les modes de partenariat, voire le bilan d'expérimentations prévues par le cadre législatif.

Sont également prévues plusieurs missions d'évaluation de la mise en œuvre des politiques de risques naturels et technologiques en régions : Occitanie, Martinique, Île-de-France, Corse, Guyane.

Appui à la rédaction de stratégies ministérielles

L'IGEDD est régulièrement sollicitée pour contribuer aux stratégies nationales. Après avoir apporté un appui à l'élaboration de la stratégie européenne et internationale du pôle ministériel 2023-2027 coordonnée par la DAEI, qui décline les grandes priorités d'action de façon thématique (climat, biodiversité, économie circulaire, etc.) et les articule avec les politiques nationales correspondantes, l'IGEDD doit intervenir sur l'évaluation de sa mise en œuvre à mi-parcours.

Logement et habitat

Dans le champ sectoriel du logement et de l'habitat social, sont notamment engagées des missions relatives à l'évaluation des délégations des aides à la pierre, à l'évaluation du plan logement outre-mer (PLOM2) et la construction de la feuille de route des années suivantes, à l'évaluation du zonage et de la gouvernance de la politique de la ville en outre-mer et pourraient être envisagées des missions relatives à la mise en place des commissions d'attribution de logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL), à la simplification des agréments de logements locatifs sociaux, aux obligations de regroupement et de changement de gouvernance des bailleurs sociaux, à la structure de l'offre et des effets des dispositifs contre la vacance, à la mutabilité des espaces construits, à la possibilité de mieux solvabiliser les terrains familiaux locatifs pour l'habitat des gens du voyage, à l'effet du desserrement des conditions de crédit sur le marché du logement, à l'exonération de plus-value des cessions réalisées au profit des organismes de logement social et à l'abattement sur plus-value pour démolition reconstruction dans les grandes opérations d'urbanisme (GOU) et les opérations de revitalisation de territoires (ORT).

Il est également programmé d'évaluer la mise en œuvre des dispositions de la loi ELAN relative à la création de logements évolutifs, les effets des dispositifs fiscaux Denormandie et Malraux, ainsi que le recours à l'article 29 de la loi ELAN visant à assurer la protection et la préservation de locaux vacants par occupation par des résidents temporaires et il est envisagé de travailler sur les modalités de suivi et de mise en œuvre de l'encadrement des loyers, le bilan des 3 dispositifs expérimentaux d'adaptation des loyers dans le parc social (Contrats d'utilité sociale, loyer unique, mécanismes internes au bailleur), les



modalités d'autorisation administrative et de contrôle du changement d'usage de logement en résidences de tourisme.

Par ailleurs, différentes missions au long cours seront poursuivies pour caractériser davantage la vacance de logements, son évolution et ses déterminants, en liaison avec les services centraux du ministère, ou encore la prise en compte de l'APL dans le projet de revenu universel d'activité (RUA). Une mission exploratoire est également engagée pour identifier les limites et biais méthodologiques des comparaisons internationales dans le domaine du logement et de son financement.

Plans et programmation des projets

Les dispositifs de planification ou de programmation des projets font également l'objet de plusieurs commandes, pour 2023 autour de l'articulation des différents outils de planification et de programmation, la simplification des procédures d'implantation d'activités économiques, l'élargissement aux programmes de rénovation urbaine des simplifications adoptées pour les Jeux olympiques, en s'intéressant aux choix des collectivités locales entre les différentes procédures et en visant à émettre des propositions de simplification du code de l'urbanisme.

Sur ce chapitre, les autorités environnementales devraient être mobilisées sur la phase amont de cadrage préalable à l'élaboration des plans, projets et programmes.

Appui aux opérateurs et porteurs de projets

Une mission est souhaitée pour établir la cartographie des compétences critiques nécessaires à long terme des opérateurs sous tutelle du ministère en matière de transition énergétique et d'identification des besoins pour accompagner ses évolutions.

Dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat, il est également envisagé de travailler sur la sécurisation de l'intervention des agences d'urbanisme et le contrôle du pilotage de leur activité dans le cadre du versement de subventions, l'évaluation du suivi effectif des organismes de foncier solidaire, les suites apportées à la mission d'expertise et de préfiguration d'une agence d'urbanisme dans la métropole Nice Côte d'Azur, la réorganisation de la filière relative à l'application du droit des sols (ADS), ses conséquences pour les services, l'accompagnement des collectivités locales, le suivi des projets majeurs de l'Etat, la gestion du système de dématérialisation, et puis l'évaluation de la modernisation des PLU depuis la modernisation des règles et l'utilisation des dérogations introduites par la loi ALUR.

Concernant la thématique de l'aménagement, des constructions publiques et de l'immobilier de l'Etat, l'évaluation du Secrétariat général des Hauts de La Réunion et le diagnostic de certains projets immobiliers sur ce département sont prévus.

Des missions de conseil, d'expertise ou d'appui envisagées sont nombreuses et devraient permettre d'aider les acteurs décisionnaires ou porteurs de projets à intégrer certaines dimensions en lien direct avec la mise en œuvre des politiques publiques. Il s'agit notamment de contributions au conseil national de la refondation (CNR), avec une expertise sur les propositions notamment de décentralisation de la politique du logement, à la mise en place d'une cellule d'appui et d'expertise nationale des propositions reçues à la suite de « l'appel de Fort-de-France » , auprès du préfet de Mayotte dans le cadre du mandat



du président de l'EPFAM pour la mise en place d'une opération d'intérêt national (OIN), de même auprès du préfet de la région PACA sur la faisabilité d'une ORCOD-IN sur les copropriétés du centre de Marseille, enfin auprès du Gouvernement de Polynésie française dans la mise en œuvre de sa politique d'aménagement, de logement et de transports.

Les établissements publics d'aménagement ou fonciers sous tutelle du ministère devraient également bénéficier de missions d'appui à leur gouvernance et leur stratégie, à Sénart, Nice-Ecovallée, dans les Hauts-de-France, en Guyane.

Deux sujets relatifs à la prise en compte des enjeux sociétaux dans la conception des projets devraient être traités : l'évaluation de l'aide à la construction durable, et des propositions de préconisations post-agendas d'accessibilité programmée (SD'AP et Ad'Ap) relatifs aux projets de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des voiries, ERP et transports.

Acteurs et politiques de l'environnement

En matière d'efficience des politiques en faveur de l'environnement, plusieurs missions sont prévues, à la fois sur les besoins en réseaux de surveillance en appui à la politique de l'eau, sur l'affectation des produits des sanctions pénales environnementales et sur l'évaluation du GIS sols.

Par ailleurs, certains organismes doivent faire l'objet d'évaluation de leurs besoins et de leur organisation ou de leur gouvernance : il en est ainsi de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) pour les années 2023-2027, de l'organisation de l'inspection des installations classées agricoles, ou de missions d'appui comme celle au préfet de la Guadeloupe concernant le syndicat des eaux de la Guadeloupe (SMGEAG).

La gouvernance est un pan majeur de conditions d'exercice des métiers de la pêche. Une mission d'identification des freins juridiques et administratifs auxquels fait face le secteur de la pêche maritime professionnelle.

Transports et mobilité

L'IGEDD fait partie de la gouvernance d'instances internationales ou nationales, par des mandats de représentation de ses membres. Elle tire de ces activités, une connaissance des problématiques et des enjeux de gouvernance essentielle pour être en capacité de disposer du recul, de l'inscription dans le long terme et de l'expertise sur des questions structurantes en terme d'aménagement du territoire. Elle appuie le conseil d'orientation des infrastructures à qui elle apporte une expertise indépendante des maîtres d'ouvrages et des administrations centrales.

Ses membres président les COPIL et/ou des COTECH des grands projets ferroviaires et assurent la présidence des commissions qui supervisent la régularité des processus de dévolution de concessions autoroutières et aéroportuaires ou ferroviaires.

L'IGEDD participe également, par les présidences confiées à ses membres des plateformes ferroviaires infrastructures et services, à la conciliation des usages du réseau et des travaux nécessaires à son entretien et sa modernisation.

L'IGEDD produit un avis public sur chaque bilan réalisé cinq ans après la mise en service des grandes infrastructures par leurs maîtres d'ouvrage (bilans dits « LOTI »), soit cinq à dix dossiers par an

Au titre du programme de missions pour 2023, l'IGEDD est amenée à traiter des questions de mobilité/transports, autour plusieurs axes.



Transports terrestres

Les évolutions des modèles économiques et sociaux dans le champ du transport ferroviaire ou urbain de voyageurs dans le contexte d'ouverture à la concurrence vont conduire à plusieurs missions. Il s'agit notamment de la soutenabilité du modèle économique des transports franciliens, conduite avec l'IGF. Une mission sur la tarification de l'usage du réseau ferroviaire sera également conduite avec l'IGF.

L'IGEDD a également prévu d'apporter, conjointement avec l'IGF, son appui aux travaux d'une commission de haut niveau chargée d'élaborer entre mi 2023 et mi 2024 divers scénarios de modèle économique et de gouvernance à la fin des concessions autoroutières actuelles.

Une mission est en cours sur l'estimation des surcoûts des projets de tram-train sur le périmètre relevant de la SNCF. Une autre a pour objet d'aider le dialogue de branche ferroviaire sur le périmètre d'une « action sociale de branche ». Une mission portera sur les tarifications sociales et solidaires dans les transports collectifs urbains.

Un bilan des performances / retour d'expérience des divers schémas de maîtrise d'ouvrage est également envisagé (concession, contrats de réalisation/exploitation, contrats de conception / réalisation, maîtrise d'ouvrage classique).

Le contexte de gestion du patrimoine routier national représente une dimension importante de l'activité de l'IGEDD dans le contexte de décentralisation. Une mission d'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de prévention du risque d'accident dans les directions inter-départementales des routes (DIR) participe de l'attention portée à la gestion du réseau routier national. Une mission d'appui en 2023 permettra de proposer diverses variantes d'organisation et de planification des travaux de réfection de la route du tunnel du Mont-Blanc et d'organiser les solutions de substitution durant les périodes de fermeture dans le cadre d'une stratégie de décarbonation du transport de marchandises à travers les Alpes.

Le transport de marchandises fait l'objet de commandes ciblées et expertes. Les conditions d'optimisation du transport de marchandises (ex : réalisation des opérations de chargement / déchargement de la marchandise par les conducteurs routiers) ou d'expérimentation (ex : Évaluation de l'opportunité d'une expérimentation de circulation de véhicules de transport de marchandises de grande longueur, appelés « European Modular Systems » ou « EMS ») font partie des thématiques traitées par l'IGEDD en 2023.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, ainsi que la desserte du Stade de France durant des phases de travaux importants dans le secteur Nord francilien continueront de faire l'objet de diverses missions durant la période de préparation de ces événements.

Le transport aérien

L'IGEDD poursuivra ses appuis sur le mode de transport aérien, ses mutations et les substitutions par d'autres modes moins émetteurs quand c'est possible. Elle achèvera une mission d'appui de longue durée à l'atelier du territoire autour de Toulouse-Blagnac.

Une analyse des aides des collectivités aux aéroports et aux compagnies aériennes pourrait également être conduite.



Les ports et le transport maritime

L'IGEDD est impliquée dans la gouvernance des grands ports maritimes où elle assume des rôles de commissaire ou de commissaire adjoint du gouvernement, ainsi que dans le port fluvial de Strasbourg, et à ce titre ses membres se voient confier des missions de réflexion stratégique comme en 2023 le développement potentiel d'un hub de transports par container dans les ports des Antilles. En matière de transport maritime elle est actuellement fortement sollicitée concernant les dispositifs fiscaux, les question sociales et économiques et les conditions de sécurité des transports maritimes, notamment transmanche.



L'amélioration de la qualité des productions de l'IGEDD

Dans la cadre de ses procédures qualités, qui se perfectionnent au vu des retours d'expérience des missions qu'elle réalise en s'inspirant des bonnes pratiques d'autres acteurs similaires, l'IGEDD poursuit un programme d'amélioration continue de ses pratiques.

Dans cette perspective et en s'inspirant des missions d'écoute menées sur d'autres périmètres par l'IGEDD, une mission d'écoute externe des bénéficiaires des avis produits dans le cadre de la formation d'autorité environnementale (Ae/MRAe) est prévue, comprenant l'analyse des mémoires en réponse à ces avis et l'évaluation de la prise en compte des avis dans les arrêtés préfectoraux d'autorisations environnementales.

Une seconde mission visera, sur la base d'un échantillonnage de rapports de l'IGEDD réalisés lors des précédentes programmations, à s'assurer des suites apportées aux recommandations émises et d'en déduire des enseignements relatifs tant à la formalisation de ces recommandations qu'à la mesure de leur impact sur la transformation de l'action publique.

Une troisième mission devrait porter sur l'identification des services et organisations "homologues" de l'IGEDD dans les États membres de l'UE et la Grande Bretagne, sur la base d'un parangonnage des différentes fonctions d'expertise, de conseil, d'inspection de services et d'évaluation de politiques publiques exercées par l'IGEDD, dans l'objectif de créer de nouveaux lieux d'échanges d'expériences et de collaboration éventuelle.

Expertise

L'IGEDD dispose en outre d'une capacité d'études et de formations collégiales qui lui permettent d'échanger en interne et en partenariat avec d'autres instances (inspections générales, monde universitaire, établissements de recherche et réseaux professionnels) sur des questions à portée exploratoire ou prospective. C'est en particulier le rôle de la section études, synthèse, prospective et données, mais aussi des formations intégrées au sein des différentes sections et des collègues à caractère transversal de l'IGEDD (économie et financement, territoires, mer fluvial et littoral, construction, outre-mer). Le Comité d'orientation peut, dans le cadre de missions internes, confier à quelques membres volontaires des sujets de réflexion exploratoire dans le but d'enrichir l'exercice de ses activités et d'anticiper les besoins potentiels de ses commanditaires.

Traitement et analyses de données

L'IGEDD s'est dotée depuis 2022 de moyens propres d'expertise pour l'analyse et la production de données statistiques ainsi que leur mise en valeur au profit de l'ensemble de ses missions. Le renforcement des compétences des membres de l'IGEDD est un corollaire de cette capacité nouvelle.



Collégialité et démarche « objectif méthodes »

Les comités des pairs ou l'examen en sections ou collèges constituent, en appui à la supervision, une forme d'accompagnement très fructueux des équipes pour les missions les plus complexes et contribuent à plus de collégialité dans les réflexions. Pour tirer pleinement partie de la diversité des points de vue et des compétences, différentes méthodes de travail collectif peuvent être mobilisées au sein des équipes de missions, au travers de pratiques de co-développement et d'une démarche d'accompagnement structurée dite « Objectif Méthodes ». Cette approche vise à renforcer l'intelligence collective et l'impact des conclusions des missions conduites par l'IGEDD et a vocation à concerner l'ensemble des membres de l'IGEDD.

Suivi des missions programmées

L'ensemble des missions ainsi identifiées pour la période 2023-2024 représentent une part de l'activité de l'IGEDD, constituée :

- des commandes ministérielles ou interministérielles, dont certaines en inter-inspections ;
- des inspections thématiques (sites, paysages), ou de services (ex : santé-sécurité au travail) et des audits conformément au programme validé par le Comité ministériel d'audit interne (CMAI) ;
- des travaux de synthèse et de valorisation des productions de l'IGEDD ainsi que des réflexions transversales et prospectives conduites en sections et dans les collèges ;
- des missions d'appui aux administrations, aux préfets et aux parlementaires ;
- des missions de conseil aux services ou auprès de l'encadrement supérieur ;
- des fonctions d'évaluation, d'orientation, de suivi personnalisé et de valorisation des compétences des personnels ministériels d'encadrement supérieur ;
- des mandats de représentation auprès d'instances nationales, européennes ou internationales ;
- des activités d'expertise et d'évaluation de dégâts suite à des crises d'origines naturelles ou technologiques ;
- des avis émis en formation d'autorité environnementale, au niveau national (Ae) ou régional (MRAe), étendus en 2023 aux décisions de cas par cas pour les projets.

Le Comité d'orientation de l'IGEDD effectue un suivi de cette programmation au cours de l'année. Il donne lieu à une analyse qualitative des enjeux servis par les missions accomplies et participe à l'établissement du rapport annuel d'activité.



